

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Acteur des marchés financiers : Axiom AI, LEI : 969500QVL977C8L8Q834

Résumé

Axiom Alternative Investments prend en considération les principales incidences négatives (PAI, ou « Principal Adverse Impacts » en anglais) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Axiom Alternative Investments.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Axiom Alternative Investments reconnaît la responsabilité de l'industrie de la gestion d'actifs vis-à-vis de la limitation de l'impact négatif, qu'il soit direct ou indirect, sur les facteurs environnementaux et sociaux par le biais de ses décisions d'investissement. Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR en anglais) vise à capter ces impacts à travers les indicateurs des principales incidences négatives. Cette année, nous avons augmenté la couverture du calcul de nos principales incidences négatives (PAI, en anglais) grâce à la mise à disposition des données des fonds Article 8 et 9 dans lesquels nos fonds investissent ainsi que l'utilisation de données provenant d'un fournisseur de données supplémentaire.

Nous présentons ci-dessous un bref résumé des changements dans nos PAIs par rapport à 2023.

Les changements dans l'allocation du portefeuille ont entraîné les principaux changements sur sept PAIs :

- Les émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES) ont baissé de 52% (PAI 1), avec une hausse du Scope 1 (+57%), une stagnation du Scope 2 (+0,4%) et une grande diminution du Scope 3 (-58%). Les émissions Scope 3 représentent environ 74 % de nos émissions totales de GES. Cela s'est traduit dans une réduction de 55% de l'empreinte carbone (PAI 2) ainsi que de 31% de l'intensité carbone (PAI 3). Cette baisse s'explique principalement par la sortie d'un fonds fortement contributeur au Scope 3, qui compense largement les changements dans le Scope 1 et Scope 2, les deux liées au lancement d'un nouvelle fonds Axiom Emerging Markets Corporate Bond (AEMCB).
- L'augmentation de notre exposition aux entreprises de l'économie réelle due au lancement du fonds AEMCB s'est aussi traduit dans l'augmentation de l'exposition aux combustibles fossiles (PAI 4) de 0,2% en 2023 à 1,1% en 2024, la consommation et production d'énergie non renouvelable (PAI 5) de 45%, l'intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (PAI 6) et les tonnes de rejets dans l'eau (PAI 8) de 0,0013 tonnes.
- Le PAI volontaire 2, relatif à la part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris, a connu une hausse, de 11% à 21% entre 2023 et 2024, principalement suite à l'entrée d'entreprises n'ayant pas mis en place des initiatives/actions de décarbonation.

L'augmentation de la couverture et de la qualité des données a entraîné des valeurs plus négatives pour le PAI 9 (Déchets), passant de 0,05 à 2,31 tonnes, et le PAI 12 (Écart de rémunération entre hommes et femmes) avec +13%, et des valeurs plus positives pour le PAI 7 (biodiversité) avec -71%.

Un changement dans la classification de notre fournisseur a entraîné une augmentation du PAI 10 (entreprises ayant commis des violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE), qui est en 2024 de 7,8%, contre 2,1% en 2023.

L'amélioration des entreprises est à l'origine des changements survenus dans trois PAIs. La mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13) du portefeuille, avec 37% en 2024 (contre 35% en 2023), l'exposition aux entreprises sans processus et de mécanismes de conformité au Pacte mondial des Nations et les principes directeurs de l'OCDE (PAI 11), qui est de 16% en 2024, alors qu'elle était de 26% l'année précédente, et la part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin conforme à la convention des Nations unies contre la corruption (PAI volontaire 5), passant de 0,14% à 0,01% en 2024.

Quant aux indicateurs applicables aux investissements dans des États et supranationales, le PAI 15, représentant l'intensité des GES des pays d'investissement, a connu une amélioration de 19% grâce à la baisse d'intensité de la majorité des pays investis ainsi que de faibles investissements dans les pays ayant les plus hautes intensités. Le nombre de pays investis connaissant des violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (PAI 16), reste de son côté à 0%, étant limité par notre politique d'exclusions pays.

i. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES								
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante		
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement								
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES (tonnes CO2e)	Émissions de GES de niveau 1	8 885	5 666	82%	Les émissions de Scope 1 ont augmenté entre les deux périodes, en raison du lancement d'AEMCB, un fonds exposé à des secteurs à forte intensité carbone. Cette hausse compense la diminution observée sur les positions restées en portefeuille. Les émissions de Scope 2 se sont stabilisées, avec un équilibre entre l'entrée et le désinvestissement d'entreprises émettrices. Le Scope 3 enregistre une nette baisse, principalement liée à la sortie de notre	Approche générale : Axiom AI est déterminé à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris. Notre parcours a commencé avec notre premier fonds ESG/Climat, Axiom Climate Financial Bond, qui a un objectif de décarbonation conforme à l'Accord de Paris, basé sur un objectif d'Augmentation de Température Implicite (ITR en anglais). Cet méthodologie ITR couvre les portefeuilles de prêts des banques. Nous avons pour objectif d'intégrer les considérations climatiques à tous nos fonds et mandats article 8 et 9 SFDR.	
		Émissions de GES de niveau 2	2 434	2 424				
		Émissions de GES de niveau 3 ¹	31 917	76 594				
		Émissions totales de GES	43 268	87 117				
	2. Empreinte carbone (tonnes CO2e/m EUR)	Empreinte carbone	24	53	91%			Engagement : Axiom AI fait de l'engagement sur des sujets liés au climat avec les
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tonnes CO2e/m EUR)	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	67	98				

¹ Dans le cas des IFs, seules les émissions en amont sont incluses, car les méthodes de calcul des émissions en aval (c'est-à-dire les émissions du portefeuille de prêts/investissements) sont trop descendantes et ne sont pas fiables pour les exercices de suivi et de fixation d'objectifs.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
					<p>portefeuille d'un fonds fortement contributeur au Scope 3, et ce malgré l'intégration de nouvelles entreprises émergentes présentant des émissions de Scope 3 élevées. Ainsi l'empreinte carbone ainsi que l'intensité de GES des entreprises ont diminué du fait de la baisse des émissions totales de GES.</p>	<p>banques d'importance systémique mondiale en Europe par le biais d'un dialogue collectif et bilatéral, et avec les petites et moyennes banques par le biais d'un dialogue bilatéral. Nous sommes membres du Institutional Investors Group on Climate Change et participons à leur groupe de travail Net Zero sur l'engagement avec des banques. En termes de vote par procuration, Axiom AI soutient les propositions Say on Climate. Ces propositions sont toutefois assez rares dans le secteur f.</p>
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,1	0,2	92%	<p>L'augmentation de l'exposition aux entreprises actives dans les combustibles fossiles s'explique par deux facteurs principaux : des investissements de notre fonds émergents, ainsi qu'une amélioration de la couverture par notre fournisseur de données qui a par exemple comptabilisé l'activité</p>	<p>Exclusions : En 2024 nous avons mis à jour et renforcé notre politique d'exclusion sur le charbon thermique, le pétrole et le gaz, avec trois niveaux d'exclusions. Le premier étant une politique générale s'appliquant à 25% de nos encours, le second, un niveau plus restrictif</p>

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
					fossile connexe d'une entreprise de détail, augmentant ainsi notre exposition. Il convient de noter que notre nouvelle politique d'exclusions, entrée en vigueur en septembre 2024, a restreint l'univers d'investissement de certains de nos fonds et entraîné la sortie de plusieurs entreprises en fin d'année.	s'appliquant à 71% et un troisième niveau encore plus restrictif s'appliquant à 4% de nos encours (Voir tableau 1).
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (%)	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	53,4	36,9		Le PAI a plus que doublé en raison de l'amélioration de la qualité des données et de l'augmentation de la couverture.	Prochaine période de référence : En 2025, nous nous efforcerons d'augmenter la couverture des émissions de la catégorie 15 du Scope 3 des IFs et la couverture du portefeuille afin d'améliorer notre analyse.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante	
	5.a Part de la consommation d'énergie non renouvelable (%)	Part de la consommation d'énergie des sociétés qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	48,1	NA	82%	Nous avons calculé ce PAI pour la première fois cette année.	
	5.b Part de la production d'énergie non renouvelable (%)	Part de la production d'énergie des sociétés qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	7,9	NA		Nous avons calculé ce PAI pour la première fois cette année.	
6.a. Intensité de la consommation d'énergie par	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros	1 581	0	93,6%	Le PAI a augmenté pour tous les secteurs. La principale raison est		

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	secteur à fort impact climatique - NACE A	de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements				l'exposition aux entreprises dont la consommation d'énergie est plus élevée que celle des IFs, notamment les entreprises de notre fonds émergent.	
	6.b. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE B		152,7	0	93%		
	6.c. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE C		104,4	0,2	95,6%		
	6.d. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE D		254,6	0,01	98,7%		
	6.e. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE E		0,04	0	100%		
	6.f. Intensité de la consommation		1 024,6	0,01			

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE F				98,5%		
	6.g. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE G		142,7	0,6	98,9%		
	6.h. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE H		958,2	0,2	84,7%		
	6.i. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE L		7,6	0,3	11,2%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements	0,9%	3%	80%	La baisse de l'indicateur s'explique principalement par la sortie de notre portefeuille	Approche générale : La biodiversité est prise en compte dans l'approche ESG d'Axiom AI de deux manières :

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	sur le plan de la biodiversité (%)	situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zone				d'entreprises ayant un impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité, tandis que nouveaux investissements représentent un poids moindre en encours, et donc en impact sur le résultat, tirant à la baisse notre part.	<p>1. Pour les non-financières pour lesquelles la biodiversité est un facteur de durabilité matérielle, notre notation ESG prend en compte leurs opérations dans des zones importantes pour la biodiversité (e.g., les zones humides Ramsar, les sites AZE) et leurs politiques ou engagements en matière de préservation de la biodiversité..</p> <p>2. Pour les IFs, la biodiversité est prise en compte dans notre notation ACRS à travers l'examen des politiques de prêt/investissement dans 3 secteurs très à fort impact: l'huile de palme, sylviculture/pâte à papier et l'agriculture. La faible qualité ou l'absence de politiques se traduira par un score ACRS inférieur.</p> <p>Prochaine période de référence : En 2024, nous avons pour la première fois pu calculer l'impact et les dépendances de notre</p>

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante	
						portefeuille au niveau d'entreprise à l'aide de l'outil d'un fournisseur de données. Les résultats sont présentés en section G de ce rapport. En 2025 nous souhaitons approfondir l'analyse et allons mettre en place une politique d'exclusions relative à la biodiversité.	
Eau	8. Rejets dans l'eau (Tonnes)	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0016	0,00034	16%	La hausse de l'indicateur est principalement due à notre exposition aux non-financières à travers notre fonds émergents. La couverture des données de cet indicateur n'a pas connu d'augmentation significative.	Approche générale : La consommation d'eau est prise en compte dans les notes ESG des entreprises. L'absence des données publiées se traduira par une note ESG inférieure. Les données disponibles sur cet indicateur sont toutefois limitées. Prochaine période de référence : La valeur de ce PAI est très bas et il n'a donc pas été identifié comme une priorité.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les	2,31	0,05		Le ratio a augmenté à la suite de nos investissements dans des entreprises	Approche générale : L'élimination des déchets est prise en compte dans les notes ESG des entreprises.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	radioactifs (Tonnes)	sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée			34%	appartenant à des secteurs plus exposés à ce PAI (exploitation minière, génération d'électricité).	L'absence des données publiées se traduira par une note ESG inférieure. Les données disponibles sur cet indicateur sont toutefois limitées. Prochaine période de référence : La valeur de ce PAI est très bas et il n'a donc pas été identifié comme une priorité.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (%)	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC en anglais) ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	7,8	2,1	80%	La hausse de cet indicateur s'explique principalement par une mise à jour de la classification des entreprises par notre fournisseur de données, plusieurs d'entre elles ayant été considérées comme potentiellement enfreignant les principes de l'UNGC ou les principes directeurs de l'OCDE en 2024,	Approche générale : L'approche d'Axiom AI en matière d'investissement responsable est guidée par des normes internationales telles que les principes du Pacte mondial d'ONU et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, afin d'évaluer le comportement des entreprises.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
					<p>alors qu'elles ne l'étaient pas en 2023. Environ 7 % proviennent d'entreprises du secteur financier pour lesquelles nous disposons d'une méthodologie interne qui affine l'analyse. Ces entreprises n'ont pas été classées comme enfreignant les UNGC.</p> <p>Il convient de mentionner que l'évaluation effectuée par le fournisseur de données comprend des éléments de la convention de l'Organisation International du Travail.</p>	<p>Exclusions : Nos fonds article 8 sont soumis à des exclusions normatives des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du UNGC. Les exclusions sont guidées par la liste d'exclusion du fonds de pension du gouvernement norvégien. Notre fonds Article 9 dispose d'une liste d'exclusion spécifique comprenant des entreprises supplémentaires. Ces entreprises sont sélectionnées sur la base de notre base de données des controverses des IFs.</p> <p>Prochaine période de référence : Nous surveillerons l'évolution de la classification de notre fournisseur de données et déterminerons éventuellement s'il n'existe pas de meilleurs fournisseurs.</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de				Cet indicateur est basé sur l'évaluation de 10 politiques différentes dans des thèmes liés à	Approche générale : En complément du PAI 10, ce PAI suit la part des investissements dans les

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	politique de contrôle du respect des principes du UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations en cas de violation des ces principes	15,7	25,6	93%	<p>l'UNGC. Axiom AI a déterminé un seuil minimum de 5 pour qualifier l'entreprise comme ayant des politiques suffisantes. Selon notre fournisseur de données, il n'y a qu'une poignée d'entreprises qui n'ont aucune politique.</p> <p>La baisse de l'indicateur s'explique principalement par l'augmentation du score de nombreuses entreprises du portefeuille et de nouveaux investissements dont le score dépasse notre seuil.</p>	<p>entreprises qui ne disposent pas de processus et de mécanismes de conformité permettant d'évaluer le respect des principes d'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ce suivi est effectué pour tous les actifs gérés à l'aide de données provenant d'un fournisseur de données tiers.</p> <p>Prochaine période de référence : La comparaison avec les pairs nous a montré que notre exposition à cet indicateur pourrait être supérieur à la moyenne, ce qui était prévisible car le seuil que nous avons fixé est assez élevé. Nous continuerons à surveiller l'indicateur et à coupler toute action avec les résultats du PAI 10.</p>
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (%)	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des				L'indicateur a légèrement augmenté, d'une part en raison d'une légère augmentation des	Approche générale : L'indicateur de rémunération entre hommes et femmes est pris en compte dans les scores ESG des entreprises.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	sociétés bénéficiaires des investissements	22,3%	19,7%	83%	écarts de rémunération au sein des entreprises en portefeuille, et d'autre part du fait de l'intégration de nouvelles entreprises présentant des écarts eux aussi plus importants.	L'absence des données publiées se traduit par une note ESG inférieure. La politique ESG de notre fournisseur de recommandations de vote prévoit le soutien aux résolutions demandant une meilleure transparence sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les actions mises en place pour réduire cet écart de rémunération. Prochaine période de référence : Le suivi de ce PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé car les changements d'une année sur l'autre restent faibles.
13.Mixité au sein des organes de gouvernance (%)	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du	37%	35%	88%	L'indicateur a connu une évolution positive principalement dûe aux entreprises existantes du portefeuille, qui ont augmenté la part des femmes dans les organes de gouvernance, quand	Approche générale : Les indicateurs de diversité des genres sont pris en compte dans les scores ESG des entreprises. L'absence des données publiées se traduit par une note ESG inférieure.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	nombre total de membres				les nouvelles entreprises du portefeuille ont en moyenne une part de femmes moins élevée.	<p>Vote par procuration : Axiom AI vote contre la réélection ou l'élection d'administrateurs hommes dans les entreprises où la proportion de femmes au conseil d'administration est inférieure à 30 % et qui n'ont pas fixé d'objectifs en matière de diversité.</p> <p>Prochaine période de référence : Le suivi de ce PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé car nous constatons une amélioration continue de l'indicateur.</p>
14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (%)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	68%	Pas de changement comme prévu en raison de l'application de notre politique d'exclusion.	<p>Approche générale/exclusions : Axiom AI considère comme armes controversées : les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques et biologiques, les armes à laser aveuglant et les fragments indétectables, l'uranium appauvri, les armes incendiaires et les armes nucléaires. L'exclusion s'applique aux entreprises qui sont</p>

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Couverture 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
						<p>impliquées dans i.) la fabrication de composants d'armes destinés uniquement à être utilisés dans la production et qui sont essentiels au fonctionnement de ces armes, ou ii.) qui fournissent des produits et/ou des services tels que le stockage et le transfert, et la vente d'armes controversées. Ces entreprises sont exclues des investissements de tous nos fonds.</p> <p>Prochaine période de référence : Notre part d'investissements sur ce PAI est de 0% et continuera à l'être puisque nous continuons à appliquer notre politique d'exclusion.</p>

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉTATS ET SUPRANATIONALES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité des GES	Intensité des GES des pays d'investissement	429	405	L'indicateur a légèrement augmenté, la moitié des pays ayant enregistré une légère hausse de leur intensité en GES.	<p>Approche générale/exclusion : Axiom AI n'a pas de stratégies de fonds axées sur les investissements dans la dette souveraine, notre exposition est donc très limitée. Axiom AI limite les investissements en dette souveraine à tous les pays qui se situent dans le premier quartile de l'UN SDG Country Index². Ces pays sont généralement des pays développés qui ont une intensité de GES plus faible que les pays en développement en raison d'un PIB plus élevé.</p> <p>Prochaine période de référence : Le suivi de ce PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé car ce n'est qu'à la fin du mois de mai 2023 que les données de la période de référence 2022 sont devenues stables. Nous effectuerons un exercice de comparaison des pairs afin de déterminer la meilleure façon de gérer cet PAI.</p>
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas	0%	0%	Pas de changement par rapport à la période précédente car notre exposition à cet indicateur est limitée par notre politique pays.	<p>Approche générale/exclusion : Étant donné qu'Axiom AI limite les investissements dans la dette souveraine à tous les pays qui se situent dans le premier quartile de l'UN SDG Country Index, ces pays ne sont généralement pas sujets à des violations sociales, telles que mentionnées dans les traités et conventions internationaux et les principes des Nations unies.</p>

² <https://dashboards.sdgindex.org/rankings>

		échéant, du droit national				Prochaine période de référence : Notre part d'investissements sur ce PAI est de 0% et continuera à l'être puisque nous continuons à appliquer notre politique d'exclusions.
--	--	----------------------------	--	--	--	--

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	7. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	NA	NA	NA	Axiom AI n'a pas d'exposition aux actifs immobiliers.
Efficacité énergétique	8. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	NA	NA	NA	Axiom AI n'a pas d'exposition aux actifs immobiliers.

INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT, SUPPLEMENTAIRES

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	11%	15%	L'indicateur s'est légèrement amélioré, car un plus grand nombre d'entreprises de notre portefeuille ont mis en place des initiatives/actions de décarbonisation..	Au cours de cette première période de référence, les principales actions ont été consacrées à l'estimation et au suivi de l'indicateur. Le résultat est plutôt positif. En 2023, nous évaluerons s'il est possible de faire de l'engagement avec certains des émetteurs qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions.

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	0,14%	NA	NA	Nous avons constaté que la couverture des données était malheureusement très faible. C'est pourquoi, en 2024, nous avons remplacé cet indicateur volontaire « Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption » par un nouveau indicateur pertinent pour les entreprises du secteur financier, mais avec une meilleure couverture des données.

ii. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Identification. La SFDR a défini une série d'indicateurs obligatoires et volontaires censés mesurer le degré d'impact négatif que les sociétés de gestion peuvent avoir sur l'environnement et la société par le biais de leurs investissements dans des entreprises et des États.

Le processus d'identification par Axiom AI de la matérialité de ces PAI s'est déroulé en deux étapes. Dans un premier temps, nous avons comparé les PAI avec les différents éléments de notre politique d'investissement responsable. Ce processus a permis d'identifier les indicateurs déjà pris en compte, directement ou indirectement, ainsi que l'impact de ces politiques sur la limitation de ces impacts négatifs. Le processus a également mis en évidence les indicateurs pour lesquels les politiques sont manquantes ou pourraient être améliorées.

La deuxième étape consistait à quantifier les indicateurs, elle comprenait également la recherche des fournisseurs de données. En 2023, nous avons pu effectuer la première mesure stabilisée, car notre fournisseur de données a été en mesure de fournir les chiffres définitifs. En 2024, la qualité et la couverture des données ont continué à s'améliorer, notamment en ce qui concerne la biodiversité.

Établissement des priorités. Le Comité ESG est l'organe qui a la responsabilité globale de définir les PAIs prioritaires au niveau de l'entité et des fonds, ainsi que les politiques qui doivent être améliorées ou mises en place pour réduire les impacts négatifs de nos investissements. Une première priorisation a été effectuée en 2022 par la sélection des PAI au niveau du fonds pour nos fonds articles 8 et 9. Cette priorisation a principalement pris en compte la matérialité des PAI pour les entreprises du secteur financier, le secteur dans lequel Axiom AI investi le plus.

En 2023, nous avons déterminé des règles plus détaillées sur la manière dont les PAI allaient être intégrés pour appliquer le principe de « ne pas nuire de manière significative » de la SFDR. Une priorisation a donc été effectuée pour définir les seuils d'exclusion en fonction de la matérialité du PAI. Ci-dessous, un résumé :

- PAI 1 (émissions absolues de GES), nous veillons à ce que les entreprises n'augmentent pas de manière significative leurs émissions de GES d'une année sur l'autre, en particulier celles qui affichent les émissions absolues de GES les plus élevées de leur secteur.
- PAI 3 (intensité de GES) : les sociétés ne peuvent pas afficher une valeur extrême.
- PAI 4 (sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles) : aucune entreprise du secteur des combustibles fossiles ne peut être considérée comme un investissement durable
- PAI 5 (part de consommation et de production d'énergies non renouvelables) : Une entreprise ne peut pas afficher une valeur extrême
- PAI 6 (intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique) : Aucune entreprise active dans ces secteurs ne peut être considérée comme un investissement durable.
- PAI 10 (violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) : Les entreprises ne peuvent pas enfreindre les principes.

- PAI 11 (absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) : il s'agit de sociétés ayant défini un nombre minimum de politiques conformes aux deux standards du marché.
- PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé) : il ne s'agit pas de sociétés dont l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé affiche une valeur extrême.
- PAI 13 (mixité au sein des organes de gouvernance) : il s'agit de sociétés dont la représentation des femmes au sein des organes de gouvernance est supérieure à 20 %.
- PAI 14 (exposition à des armes controversées) : il ne s'agit pas de sociétés ayant des activités directement liées aux fabricants d'armes controversées ainsi qu'aux fournisseurs de composants et de services.

Bien que nos fournisseurs de données aient augmenté leur couverture en 2024, pour plusieurs sociétés, les taux de couverture restent faibles en ce qui concerne les PAI 8 (rejets dans l'eau) et 9 (ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs). Ces indicateurs ne sont toutefois pas matériels pour les sociétés classées investissements durables, ces dernières étant pour l'instant uniquement composées de banques et d'assureurs.

iii. Politique d'engagement

Axiom AI fait de l'engagement sur des sujets liés au climat avec les banques européennes d'importance systémique mondiale par le biais d'un dialogue collectif et individuel, et avec les petites et moyennes banques via un dialogue bilatéral. Nous sommes membres du Institutional Investors Group on Climate Change et participons au groupe de travail Net Zero dédié à l'engagement des banques. Cette démarche peut avoir un impact sur les indicateurs des PAI 1 à 3, cependant nous ne pouvons pas établir un lien de causalité direct.

En termes de vote par procuration, Axiom AI a pour politique de voter contre la réélection ou l'élection d'administrateurs hommes dans les entreprises pour lesquelles la proportion de femmes au conseil d'administration est inférieure à 30% et qui n'ont pas fixé d'objectifs en matière de diversité. Étant donné le faible poids d'Axiom AI sur ses émetteurs d'actions, nous ne pouvons pas affirmer que cette politique a un impact sur l'indicateur du PAI 13. Axiom AI soutient également les résolutions demandant une meilleure transparence sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les actions mises en place pour réduire ces écarts.

iv. Références aux normes internationales

Axiom AI participe à des initiatives internationales et nationales visant à promouvoir le développement durable dans le secteur financier. Nous sommes membres des *Principles for Responsible Investment* depuis 2016³, et avons rejoint le *Institutional Investors Group on Climate Change* en 2021 et le *CDP* en 2022.

Nous sommes convaincus de l'importance pour le secteur financier de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris. Les détails de notre démarche sont présentés dans la section I.F. de notre rapport climat⁴.

³ Notre dernier rapport est disponible ici : <https://ctp.unpri.org/dataportalv2/transparency>

⁴ [https://www.axiom-](https://www.axiom-ai.com/fileadmin/user_upload/document/Investissement_responsable/Rapport_Art._29_LEC_Axiom_2024.pdf)

[ai.com/fileadmin/user_upload/document/Investissement_responsable/Rapport_Art._29_LEC_Axiom_2024.pdf](https://www.axiom-ai.com/fileadmin/user_upload/document/Investissement_responsable/Rapport_Art._29_LEC_Axiom_2024.pdf)

